REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance du 27 octobre 2021 - 20 h 30

VILLE DE RIORGES

N° DCM 2021 117

OBJET:

CADRE DE VIE

COMMERCE

ARTISANAT

DEVELOPPEMENT DURABLE

RESERVE FONCIERE DE RIORGES CENTRE / RUE DESCARTES

VENTE D'UN TENEMENT COMMUNAL AUPRES D'ÂGES & VIE

APPROBATION

LE MAIRE CERTIFIE

- 1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 octobre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ciaprès transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 octobre 2021.
- 2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints*; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE et Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

Absents avec excuses:

Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bernard JACQUOLETTO conseillers municipaux.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte BONNEFOND

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON	Véronique MOUILLER
Richard MOUSSÉ	Eric MICHAUD
Andrée RICCETTI	Brigitte BONNEFOND
Bernard JACQUOLETTO	Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211027-DCM_2021_117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021 Affichage : 29/10/2021

CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

RESERVE FONCIERE DE RIORGES CENTRE / RUE DESCARTES VENTE D'UN TENEMENT COMMUNAL AUPRES D'ÂGES & VIE APPROBATION

Isabelle BERTHELOT, adjointe au maire en charge de l'action sociale, l'enfance et la jeunesse expose à l'assemblée :

La municipalité souhaite valoriser ses réserves foncières acquises au fil du temps. Ainsi, un terrain situé rue René Descartes d'une surface totale (avant bornage) de 4610m² appartenant à la commune et cadastré AV0400, pourra accueillir un projet de construction de plusieurs bâtiments dédiés aux personnes âgées en perte d'autonomie. Des contacts avec la ville ont ainsi été pris par la société dénommée « Ages & Vie Habitat », qui a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif) destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

La société « Ages & Vie Habitat », propose de réaliser sur la commune un projet composé de trois colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires.

Un accord amiable a été conclu pour une vente d'une partie de la parcelle communale précitée actuellement à usage de pré. Monsieur Vincent GRANDEAU, géomètre-expert à Roanne a procédé à la division cadastrale comme suit : la société « Ages & Vie Habitat » sera propriétaire de la parcelle section AV numéro 800 d'une superficie de 3741m² et la commune restera propriétaire de la parcelle section AV numéro 801 d'une superficie de 839m². La cession amiable intervient au prix de 112 230 € (CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS TRENTE EURO), soit 30€ le m².

Il est précisé que le projet de construction :

- consiste en la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social :
- repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune, la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

Un avis a été rendu par France Domaine sous la référence 2020-42184V0038 au prix de 599 300 €. Dans le cadre de la négociation et eu égard au projet d'aménagement explicité, le prix évalué par France Domaine n'a pas été suivi.

Conformément à l'article 1593 du Code civil, les frais d'actes notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 6 abstentions:

- 1. approuve la vente amiable de la parcelle sise rue René Descartes, cadastrée section AV numéro 800 d'une superficie de 3741m² auprès de la société « Ages & Vie Habitat » ;
- 2. dit que l'accord amiable est intervenu au prix de 112 230 € ;
- 3. autorise le maire à signer les actes relatifs à la cession qui seront passés en l'étude de maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges et Maître MARTIN, notaire à Paris.

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié, Riorges, le 28 octobre 2021 Le Maire Jean-Luc CHERVIN